



## Séance du 26 mars 2024 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Alain Biedermann
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Véronique Martin Capriati M. Daniel Favre

45 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Evelyne Lenoble, Elyazid Moushine, Alexandre Liardet, Marlène Matos Mendes, Thibault Muller, Christian Streit, Johann Frain, Diane Bonny, Cédric Morier et Raffaella Vitelli.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le Président informe que M. Fabien Roy, agent de la sécurité publique, est présent en remplacement de l'huissier M. Adrien Boehlen, absent ce soir.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal du 27 février 2024

Une demande a été faite par la Municipalité pour corriger le procès-verbal en page 219 suite à l'intervention de M. Dan Rapin concernant la loi sur les handicapés entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Le paragraphe a été corrigé comme suit : M. le Syndic Yves Charrière précise qu'en attendant que les quais soient traités, la Commune assumera ses obligations légales avec notamment une participation aux frais de transport de remplacement si nécessaire.

Mme Anaïs Piguet demande de corriger son intervention en page 213 et d'indiquer les enfants des classes de la 5P à 8P, au lieu de la 5P à 10P.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté à une large majorité, avec 5 abstentions et les remerciements à son auteur.

## 2. Communications du Bureau

Suite à l'élection de M. Dan Rapin à la commission achat/vente de terrain en remplacement de M. Alain Biedermann, le nouveau président désigné est M. Christian Streit. Le Président remercie d'avance le greffe de corriger le nom sur le site de la Commune.

Le Président annonce que la Municipalité est très active et cherche à progresser en mettant en œuvre ou en renouvelant des infrastructures dans le but de servir la population d'Aubonne. Ces projets sont présentés sous forme de préavis et examinés par des commissions conformément à l'article 41 du règlement. Selon l'article 51, la commission doit présenter son rapport à une date ultérieure. Bien que le bureau ou le Conseil puisse fixer un délai, cela est rarement fait. Généralement, le rapport doit être présenté au plus tard lors de la séance suivant la prochaine séance, ce qui implique la présentation du préavis et une séance supplémentaire avant de rendre compte. Il est donc important de respecter ce délai. Une fois l'objet adopté, cela entraîne des actions telles que des convocations et la mise à l'enquête. Il est également rappelé qu'une commission n'est pas tenue de convoquer les suppléants à chaque réunion, car il est plus complexe d'organiser les agendas de 7 personnes que de 5.

Depuis septembre 2023, un nouveau mode de transmission des documents aux conseillers est expérimenté. Initialement prévu comme un essai, cette transition semble désormais se concrétiser. Avant toute décision définitive, un sondage sera envoyé dans les semaines à venir. Le Président remercie les conseillers d'accueillir cette initiative favorablement afin de permettre de répondre aux attentes et aux besoins de chacun.

Le Président annonce ensuite les résultats des votations fédérales qui ont eu lieu le dimanche 3 mars 2024. Les objets proposés portaient sur l'initiative pour une 13<sup>e</sup> rente AVS et l'initiative pour les rentes. Le taux de participation pour les 2 objets était de 62.7%. L'initiative pour la 13<sup>e</sup> rente AVS a été acceptée à 68.97%. L'initiative sur les rentes a été refusée à 80.82%. Il profite de remercier Mme Véronique Martin Capriati pour sa disponibilité dans le remplacement de Mme Véronique Kobler ce jour-là.

Le Président rappelle le délai pour la commande de la Réserve communale fixé au 31 mars 2024 pour une livraison le mercredi 22 mai.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## 3. Préavis no 02/24 – Crédit d'études – Construction d'une salle de gymnastique double à la piscine

Mme Sandra Linder donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder à l'étude mentionnée dans ce préavis

- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 1'235'000.00 TTC pour la réalisation de l'étude de la construction d'une salle de gymnastique double à la piscine
- autorise la Municipalité à prélever cette somme dans un premier temps sur la trésorerie courante puis par un emprunt par tranche avec le crédit global
- autorise la Municipalité à amortir ce montant en même temps et sur la même durée que le crédit principal (d'ouvrage) ou en cas d'abandon ou de refus du projet par un amortissement extraordinaire

Le préavis 02/24, ne s'agissant que d'une demande financière, n'est soumis qu'à la seule commission des finances de la part de la Municipalité.

En effet, le projet de construction et de réaménagement du site scolaire du Château a été le fruit d'une étude minutieuse menée par une commission ad hoc, dont l'engagement dépassait largement les tâches habituelles. Cette commission a examiné divers aspects du projet, notamment la synergie entre la construction d'une salle de gym et la rénovation de la piscine, la méthode de conception et de réalisation (MEP) par rapport à un concours, l'intégration de la nouvelle construction dans le site existant, la localisation de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) et les questions de mobilité.

Les conclusions de cette étude ont été sérieusement prises en compte par la Municipalité, qui les a intégrées dans le cahier des charges du MEP, dans l'étude de la localisation de l'UAPE et dans une étude de mobilité en cours. Le résultat du MEP a démontré la faisabilité du projet grâce à des solutions innovantes prenant en compte l'intégration dans le site, la réduction des nuisances de construction et le maintien du parking actuel, en répondant ainsi aux critiques et remarques formulées par la commission et le Conseil.

Le crédit d'études présenté aujourd'hui constitue la prochaine étape logique du processus. Il vise à préparer les études nécessaires à l'établissement de la suite des opérations, à savoir la présentation d'un crédit d'ouvrage. Ces études sont essentielles à la construction de la salle de gym et à la rénovation de la piscine, illustrant la volonté de la Municipalité de favoriser les synergies entre ces deux projets. Il convient de souligner que ce préavis se concentre principalement sur les aspects financiers, l'opportunité du projet ayant déjà été largement discutée en amont.

Il est important de noter que la commission ad hoc aura l'occasion de se prononcer sur le projet lors du préavis sur le crédit d'ouvrage, moment où le projet final de construction sera défini et les choix effectués. Ce sera également le moment où l'examen de l'opportunité du projet prendra tout son sens, permettant ainsi une décision éclairée et concertée sur la suite des opérations.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Thomas Buchanan comprend les justifications de la Municipalité mais est quelque peu surpris par le fait que celle-ci choisisse seule quelle commission traite ce préavis. Selon lui, c'est une décision qui devrait être prise par le Conseil.

M. Luc-Olivier Suter intervient dans le même sens que M. Buchanan. Dans son interprétation et selon l'article 47 du règlement du Conseil communal, il revient à la commission des finances d'examiner toute proposition de la Municipalité sous l'angle financier. Cette commission donne ensuite son avis écrit à la commission ad hoc chargée de rapporter sur ces sujets. Conformément à l'article 45, la commission des finances ne rapporte au Conseil que sur certains sujets spécifiques, notamment le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunts et de conversion d'emprunts, les arrêtés communaux d'imposition, les comptes et les indemnités prévues à l'article 18, chapitre 14.

Mme la Municipale Sandra Linder ne rejoint pas totalement l'interprétation de cet article du règlement car lorsqu'un dossier est traité par la commission des finances, celle-ci examine également l'opportunité des investissements en question. Elle rappelle que cette décision a été faite en accord avec le Président du Conseil.

M. le Syndic Yves Charrière soulève le point que certains préavis ne sont pas systématiquement soumis à la commission des finances, comme c'était le cas pour le plan d'affectation communal. Il précise qu'au moins une commission doit rapporter.

M. Charles Gabella comprend les arguments de la Municipalité. Cependant, et à l'issue du MEP, il est apparu que plusieurs modifications significatives ont été apportées au projet initial (maintien du parking actuel, localisation de l'UAPE dans la petite école, ... ). Face à ces changements, il estime qu'il est judicieux de réexaminer la question. Il soutient que la proposition de crédit d'études devrait être soumise à une commission ad hoc en plus de la commission des finances. Par conséquent, il propose que le Conseil nomme une commission ad hoc pour étudier plus en détail cette question.

M. le Syndic Yves Charrière revient sur cette proposition faite par la Municipalité et informe que si le Conseil communal souhaite qu'une commission ad hoc soit nommée, la Municipalité n'y voit pas d'inconvénients.

M. Philippe Cretegny prend la parole concernant ce préavis et souligne que la seule décision à prendre concerne l'approbation d'un crédit d'études. Le Conseil communal aura le dernier mot sur la question lors du préavis pour la réalisation de cet objet. Il exprime le sentiment que nommer deux commissions à ce stade pourrait être redondant, car cela reviendrait à effectuer le travail à double. Il admet toutefois qu'il comprend la réaction et les suggestions de ses collègues du Conseil concernant la nomination d'une commission ad hoc.

Mme May Guerraoui prend la parole pour aborder la question des critères de nomination des commissions ad hoc. Elle partage son expérience en tant que membre d'une commission ad hoc traitant des crédits d'études, affirmant que l'argument selon lequel cela ne serait pas nécessaire n'est pas valable. Elle propose donc que le Conseil se mette d'accord sur des critères clairs pour la nomination des commissions ad hoc lors de crédit d'études.

Le Président rebondit en précisant qu'effectivement c'est tout le processus déjà enclenché dans le projet global qui justifie que ce crédit d'études soit uniquement soumis à la commission des finances par la Municipalité.

M. Nicolas Rosat se rallie à l'avis de ses collègues, considérant qu'il n'est pas nécessaire de déroger au règlement dans ce cas. Il est convaincu qu'une commission ad hoc sera en mesure de rendre son rapport dans les délais impartis. Par conséquent, il propose la nomination d'une commission ad hoc pour traiter ce crédit d'études.

M. Thomas Buchanan réitère sa position en précisant que ce qui le dérange n'est pas la décision de la Municipalité en elle-même, mais plutôt la façon dont elle est prise. Il exprime son malaise face au fait que la Municipalité dicte au Conseil ce qu'il doit faire. Il propose un vote du Conseil pour savoir s'il souhaite qu'une commission ad hoc soit nommée pour ce préavis.

M. le Syndic Yves Charrière réitère le contenu du préavis municipal et cherche à rassurer les conseillers en soulignant qu'il ne faut pas le prendre de manière négative. Il insiste sur le fait qu'il s'agit simplement d'une proposition qui a été discutée avec le Président du Conseil.

Le Président clôt le débat et propose de passer au vote pour la nomination d'une commission ad hoc, en plus de la commission des finances pour le préavis 02/24, crédit d'études – Construction d'une salle de gymnastique double à la piscine.

La nomination d'une commission ad hoc est approuvée par 21 oui, 16 non et 6 abstentions.

La nomination de cette commission est une prérogative du bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Luc-Olivier Suter, Thomas Buchanan, Christian Streit, Anaïs Piguet, Jorge Martin  
Suppléants : May Guerraoui, Claude Ioset.

Mme la Municipale Sandra Linder revient sur la décision du Conseil et rassure en précisant qu'elle ne se sent pas offusquée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 4. Rapports des commissions - Préavis no 17/23 – Transformations du bâtiment de la place du Marché 8

M. Fabien Bettens donne lecture du rapport de la commission, suivi par Mme Valérie André qui donne lecture du rapport de la CoFIN.

La commission ad hoc ainsi que la CoFIN, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 4'800'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux

- autorise la Municipalité à prélever cette somme par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement
- autorise la Municipalité à effectuer un amortissement non planifié à l'issue des travaux si la valeur des travaux et du bilan initial est supérieure à la valeur fiscale. Le montant de l'amortissement étant la différence entre ces deux valeurs

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 17/23 – Transformations du bâtiment de la place du Marché 8 est accepté à une très large majorité avec 2 abstentions.

M. le Syndic Yves Charrière exprime sa gratitude pour le vote du Conseil communal et prend en considération les remarques des deux commissions, soulignant que la Municipalité agit de manière transparente et en conformité avec le serment prêté en début de législature.

#### 5. Rapport de la commission – Préavis no 01/24 – Modifications des statuts de l'ASSAGIE

Mme Anaïs Piguet donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, pris les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accepte les nouveaux statuts de l'ASSAGIE, sous réserve de leur approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Philippe Cretegy remercie la commission pour son rapport et souhaite apporter une précision concernant le point 5. Il précise que ce n'est pas le plafond financier de la Commune qui sera affecté, mais plutôt le cautionnement de la Commune. En effet, en cas de déficit de l'ASSAGIE, la Commune devrait garantir un montant maximal de CHF 1'287'352.00.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 01/24 – Modifications des statuts de l'ASSAGIE est accepté à une très large majorité avec 1 abstention.

Mme la Municipale Sandra Linder remercie pour le vote de confiance et informe que toutes les communes qui se sont déjà exprimées l'ont fait dans les mêmes proportions que le Conseil communal d'Aubonne.

## 6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 12% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 63% de CHF 362'000.00
- Modernisation contrôle accès Salto : 89% de CHF 470'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 94% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 59% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 46% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 55% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 2% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 1% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 53% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 0% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement plage gens du voyage : 0% de CHF 108'000.00

Taux moyen de la dette : 1.23%. Etat de la dette à ce jour : CHF 19'810'250.00.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe ensuite que, en raison des travaux en cours sur la place Bourg-de-Four, les bancs ne seront pas installés cette année.

Il évoque la journée des lieux insolites prévue pour le 4 mai 2024 et encourage les personnes intéressées à s'y inscrire afin de découvrir des lieux atypiques. L'objectif est de promouvoir la marche ou le vélo pour se rendre sur les différents sites. Il annonce que la journée se clôturera aux serres communales, où un cadeau floral sera offert.

Il revient sur l'opération "Coup de balai" et son succès avec la collecte de 150 kg de déchets. Il mentionne que des discussions sont en cours pour modifier la formule de l'événement pour l'année prochaine.

Finalement, il informe que les travaux aux serres communales, suite au préavis 16/23, débiteront le 15 avril 2024.

M. le Municipal Olivier Gétaz informe que le bureau technique déménagera lors de la première semaine d'avril et que les bureaux seront fermés du 3 au 5 avril. La réouverture aura lieu le lundi 8 avril 2024 dans les nouveaux locaux situés au chemin de la Clamogne 4.

Mme la Municipale Catherine Zweifel, suite à la parution de l'Aubon'Infos, revient sur l'appel à candidature lancé dans le cadre de la commission culturelle pour les artistes d'Aubonne et de sa région. Cette recherche concerne des artistes dans les disciplines de la peinture, du dessin et de l'illustration. Les dossiers doivent être envoyés jusqu'au 15 avril. Pour l'instant, trois candidatures ont été reçues.

En réponse à Madame Lindsay Lessard, elle informe que tous les procès-verbaux et préavis sont disponibles en ligne, de 2007 à ce jour.

Concernant la demande de Monsieur Daniel Favre au sujet de l'étude préliminaire sur l'interface de la gare d'Allaman, elle rappelle que c'est la direction générale de la mobilité et des routes qui est en charge de superviser l'octroi, le suivi et le contrôle des subventions du projet. Mme la Municipale Catherine Zweifel a bon espoir que l'étude se termine en 2024.

Dans le cadre de Aubonne Bouge, elle rappelle la journée des lieux insolites qui aura lieu le 4 mai, ainsi que Aubonne Gourmande le 25 mai 2024.

Elle annonce que la crèche « Là-Haut », anciennement appelée « Enfantaisie », ouvrira ses portes le 1er mai 2024. Elle précise que toutes les places publiques sont déjà occupées, mais qu'il reste encore quelques places privées disponibles.

Elle revient finalement sur une demande formulée l'année précédente concernant la gratuité à la piscine. Suite à une séance de la Municipalité, il a été décidé que les deux premiers jours de l'ouverture seront gratuits (18-19 mai 2024), de même que le dernier jour de la saison.

M. le Syndic Yves Charrière revient sur l'article de l'Aubon'Infos concernant le problème des déjections canines. Avec 315 chiens recensés dans la Commune et quelques propriétaires irrespectueux, le problème s'aggrave. La Municipalité réfléchit à des solutions pour éradiquer cette nuisance.

Il communique qu'un accident a eu lieu le 22 mars dans l'après-midi dans le vallon de l'Aubonne. Un camion transportant des jus organiques s'est renversé dans un virage, provoquant la perte d'une partie de sa cargaison. La direction générale de l'environnement est intervenue pour évaluer s'il y a eu pollution suite à cet incident.

Cet événement rappelle une nouvelle fois que cette route est très fréquentée. Avec le retour du printemps, les chantiers ayant repris, une augmentation significative du nombre de camions circulant sur cette voie a été remarquée. Il admet que cette circulation est éprouvante et qu'il a une fois de plus transmis ce message à l'ARCAM.

Des familles de Yéniches qui sont venues l'année dernière ont de nouveau pris contact avec la Commune pour savoir si elles pouvaient revenir. Étant donné que le contrat a été parfaitement respecté lors de leur précédent séjour, il n'y a aucune raison de ne pas les accueillir à nouveau. Les dates de leur venue ne sont pas encore fixées.

Il informe que suite à l'interpellation d'un citoyen et pour se conformer à la loi vaudoise sur l'information, la Municipalité a décidé de modifier sa pratique en matière de publication des

documents du Conseil communal sur son site internet. Jusqu'à présent, les préavis, rapports des commissions, etc., étaient publiés sans signature sur le site de la Commune dès le lendemain de la séance du Conseil. Cependant, selon la loi vaudoise sur l'information (art. 9 LInfo), les préavis municipaux adoptés et signés sont publics et peuvent être publiés sur le site internet de la Commune ou transmis à des tiers (journalistes, citoyens, etc.). Il en va de même pour les rapports des commissions une fois adoptés par les commissaires. Dorénavant, ces documents seront transmis aux personnes qui en font la demande et publiés sans signature sur le site de la Commune, en même temps que leur transmission aux conseillers communaux via l'espace qui leur est dédié.

Il annonce que suite au préavis 15/23, le délai a été respecté et la pose des nouvelles fenêtres du Cœur du Chêne aura lieu pendant les vacances de Pâques. Quant à l'escalier de secours et l'ensoleillement dans la cour, une mise à l'enquête a eu lieu. Des modifications ont été apportées à l'escalier par le Canton. Les travaux suivront et l'ombre sera présente pour l'été.

Madame la Municipale Sandra Linder revient sur la souscription pour les vins communaux. Elle rappelle le délai fixé au 31 mars pour une distribution le mercredi 22 mai 2024.

Elle communique sur les activités organisées par le Parc Jura Vaudois, notamment la balade sonore qui aura lieu à Aubonne le samedi 27 avril de 9h à 11h. Elle encourage tout le monde à consulter les différentes activités sur le site internet (<https://parcijuravaudois.ch/fr>).

Elle aborde ensuite le sujet de la protection des arbres. Leur rôle est multiple en milieu urbain, notamment en améliorant le climat et la qualité de l'air, en servant de zone de rafraîchissement, en réduisant les niveaux de CO<sub>2</sub>, en fournissant une fonction esthétique, en protégeant contre les nuisances sonores et visuelles, ainsi qu'en remplissant une fonction sociale. Dès lors, une directive sur la protection des arbres lors de chantiers a été adoptée par la Municipalité le 5 mars 2024.

Elle annonce finalement des problèmes de santé qui la contraindront à suivre des traitements dans les prochains temps. Elle exprime sa gratitude sincère à ses collègues de la Municipalité pour leur engagement durant son absence.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## 7. Questions, vœux et divers

Monsieur Charles Gabella a deux points à aborder. Tout d'abord, suite à l'annonce faite en janvier concernant la décharge de l'Alliez, et après s'être rendu sur place, il demande à la Municipalité si l'emplacement est effectivement approprié, étant donné qu'il s'agit d'un bassin de gravier similaire à celui exploité en-dessous du Château d'Allaman, ainsi qu'à la déchetterie de Féchy. Il suggère donc de demander à l'État s'il ne serait pas judicieux d'exploiter les graviers sur ce site, une fois la couche de terre végétale retirée, ce qui permettrait un transfert

direct du gravier sur l'autoroute au lieu de traverser la Commune. Cette solution permettrait de créer une capacité de stockage de matériaux terreux encore plus importante. De plus, cela pourrait constituer un revenu non négligeable pour la Commune. Dans son deuxième point, il aborde les aménagements sportifs au Chêne. Soulignant la rapidité de la commission pour rendre réponse, il demande l'état d'avancement pour ce projet. M. le Syndic Yves Charrière rappelle que les gravières et les dépôts terreux font partie de plans directeurs cantonaux. Il prend néanmoins le point afin de revenir avec une réponse complète. Concernant les aménagements sportifs au Chêne, M. le Municipal Olivier Gétaz informe qu'il a reçu des offres, actuellement au bureau technique. Un géomètre a également été mandaté pour l'implantation exacte sur le site.

Monsieur Maxime Regidor aborde les horaires de la déchetterie et demande à la Municipalité s'il serait possible d'étendre les horaires en semaine pour les personnes qui travaillent, à savoir un jour jusqu'à 19h toutes les 2 ou 3 semaines. M. le Municipal Laurent Auchlin prend la question.

Monsieur Guy Maurer demande s'il serait possible de rajouter l'adresse internet en-dessous des QR code dans l'Aubonn'Infos. Mme la Municipale Catherine Zweifel en prend bonne note.

Madame Florence Widmer informe que les amendes d'ordre sont envoyées à l'étranger pour les véhicules immatriculés à l'étranger. Cependant, bien qu'elles soient envoyées, il n'y a pas de suivi quant à leur paiement. M. le Syndic Yves Charrière confirme qu'ils ne disposent pas d'accès au fichier des immatriculations étrangères. Les amendes d'ordre sont transmises à la gendarmerie cantonale, qui assure généralement leur suivi, bien qu'ils conservent une marge de manœuvre sur le fond. Dès lors, Madame Florence Widmer remercie la Municipalité de prendre en compte sa remarque pour investiguer sur ces problèmes de suivi.

Monsieur Christophe Hostettler remercie la Municipalité pour l'article sur les chiens dans l'Aubon'Infos. En tant qu'agriculteur, il confirme que c'est un problème réel et espère que la Municipalité mettra ses avertissements à exécution.

Le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h59 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 23 avril 2024 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite les conseillers à un apéritif célébrant l'élection de M. Olivier Gétaz à la Municipalité ainsi que le changement de Président.

Pour le Conseil communal

Alain Biedermann

Véronique Kobler

Président

Secrétaire